

## L'appel à projets 2010

---

### « Services numériques culturels innovants »

---

### du ministère de la Culture

---

### et de la Communication

---

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage en 2010 dans une démarche de soutien à l'innovation, pour développer des usages culturels numériques innovants pour le grand public.

Il a lancé un premier appel à projets « Services numériques culturels innovants », afin de promouvoir des expérimentations s'appuyant sur les contenus numérisés disponibles sur Internet, et de stimuler dans ce domaine de nouveaux partenariats entre établissements publics, services de l'État, services des collectivités locales, acteurs privés et laboratoires de recherche.

Cet appel doit permettre d'identifier des expérimentations grand public, à la fois innovantes et ayant une bonne visibilité. Les expérimentations retenues vont bénéficier de l'attribution d'un label destiné à en renforcer les impacts économiques, sociaux et technologiques. Cette démarche s'inscrit dans la politique du ministère en faveur de la transmission des savoirs, de l'accès de chacun à la culture, et de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit de promouvoir de nouvelles approches de consultation et de réutilisation des ressources numériques culturelles pour tous les publics.

Pour ce premier appel à projets, plusieurs types de services culturels numériques innovants peuvent être soutenus dans leur phase d'expérimentation :

- services numériques innovants pour accompagner les visites (musées, sites, monuments...);
- dispositifs numériques sur site : 3D, guides nouvelle génération, téléphones mobiles, podcasts;
- dispositifs sur Internet : visites virtuelles, parcours thématiques, services en ligne, Web TV;

– interfaces innovantes de navigation dans les contenus pour le grand public : interactivité, contenus générés par les utilisateurs, API (*Application Programming Interface* - interface de programmation), *widget*, Web sémantique...;

– services de diffusion de contenus sur les plates-formes collaboratives et les réseaux sociaux;

– services d'indexation collaborative sur des contenus en ligne (tags) : généalogie, presse;

– services ludiques sur des contenus culturels;

– services numériques pour l'éducation artistique et culturelle;

– services culturels géolocalisés, services accessibles en mobilité (sur téléphones portables ou autres);

– plates-formes d'édition innovante pour des contenus thématiques;

– services de médiation numérique entre spectateurs et spectacles : captations numériques pour de nouveaux services sur Internet : « spectacle enrichi », reconnaissance de formes et de mouvements...

Le texte de l'appel, clos le 9 décembre 2009, est en ligne :

[www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/actualit/documents/aap\\_innovation\\_2010.doc](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/actualit/documents/aap_innovation_2010.doc)

La liste des projets retenus sera disponible sur le site Internet du ministère début 2010 à l'adresse :

[www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/actualit/actualit.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/actualit/actualit.htm)